

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DE RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2026-2027-2028

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci devant être en vigueur durant les exercices financiers 2026-2027-2028, a été déposé à mon bureau le 23 octobre 2025, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures de bureau régulières.

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité* municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2026 ;
- Être déposée à l'endroit suivant :

*Municipalité Régionale de Comté de Matawinie
3184, Première Avenue
Rawdon (Québec) J0K 1S0*

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement 163-2014-1 de la M.R.C. de Matawinie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 23^e jour du mois d'octobre 2025.

Martine Bélanger
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DE RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2026-2027-2028

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, le 23 octobre 2025, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 octobre 2025.

Martine Bélanger, directrice générale et
Greffière-trésorière